NATIONS UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/267
S/22733
24 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 24 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU CAMBODGE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 24 juin 1991, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint aux fins d'information le texte d'une déclaration faite le 21 juin 1991 par S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, Président du Cambdoge et Président de la Résistance nationale cambodgienne (annexe I), ainsi que celui d'une déclaration du Conseil national suprême du Cambodge en date du 24 juin 1991 (annexe II).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 24 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Sisowath SIRIRATH

* A/46/50.

ANNEXE I

DECLARATION DE S. A. R. SAMDECH NORODOM SIHANOUK DU CAMBODGE

Bankgok, le 21 juin 1991

Je suis très heureux d'être de retour dans le magnifique Royaume de Thaïlande, en mission de paix pour mon malheureux pays. Je rends respectueusement hommage à LL. MM. le Roi et la Reine de Thaïlande dont l'infinie générosité a permis à des milliers de mes infortunés compatriotes de trouver refuge dans ce royaume fraternel.

Ma très profonde gratitude va également au Gouvernement royal thaï, à l'Armée royale thaïe et, en particulier, au vaillant peuple de Thaïlande, qui ont manifesté leur solidarité et leur ferme soutien aux Khmers pendant cette tragique période de leur existence.

La Thaïlande a toujours été "en première ligne" pour aider le Cambodge et son peuple à obtenir un règlement équitable et durable du problème cambodgien et pour nous permettre de recouvrer notre indépendance nationale, notre intégrité territoriale dans la réconciliation nationale, la paix et l'unité nationale. Très au fait du problème cambodgien, la Thaïlande pourra aider grandement les parties cambodgiennes à sortir de l'impasse actuelle et à mettre fin à la guerre qui a déjà causé tant de souffrances et de destructions au Cambodge et à son peuple.

Je suis sensible à la généreuse hospitalité du Royaume de Thaïlande et aux excellentes dispositions qu'il a prises pour nous permettre de nous réunir à Pattaya les 24, 25 et 26 juin 1991.

En ma qualité de Président de la réunion du Conseil national suprême qui se tient à Pattaya, je serais neutre et impartial dans tous les débats et discussions qui auront lieu entre les dirigeants des parties cambodgiennes, membres du CNS. Il est toutefois de mon devoir de les encourager à être plus tolérants, à faire preuve de respect mutuel et de souplesse et, en ayant à l'esprit les indicibles souffrances de notre malheureux peuple, à décider de prolonger le cessez-le-feu, de faire progresser constamment le processus de paix et d'oeuvrer pour le retour du Cambodge à la normale.

Je compte sur la Thaïlande, la France, l'Indonésie, l'ONU et son Secrétaire général, l'ANASE, le Japon, l'Australie et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU pour m'aider dans cette tâche.

Je vous remercie beaucoup.

Norodom Sihanouk

ANNEXE II

DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL SUPREME DU CAMBODGE

Le Conseil national suprême du Cambodge (CNS) s'est réuni à Pattaya (Thaïlande) le 24 juin 1991 sous la très éminente présidence de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk et, dans l'attente de l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour, a décidé à l'unanimité de ce qui suit :

1. Confier à S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk la tâche de convoquer le CNS du Cambodge et de présider ses futures réunions.

2. Adopter le drapeau et l'hymne du CNS du Cambodge, comme indiqué dans la proposition de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk en date du 22 juin 1991.

   Les drapeaux et hymnes des différentes parties sont conservés jusqu'à la tenue des élections générales.

3. Mettre en oeuvre le cessez-le-feu illimité et s'engager à ne plus recevoir d'aide militaire étrangère à compter du 24 juin 1991.

   Les modalités du contrôle qu'exercera l'ONU seront examinées au cours de futures sessions du CNS.

4. Envoyer une délégation du CNS, sous la direction de Son Altesse royale Samdech Norodom Sihanouk, à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pattaya, le 24 juin 1991

S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK

M. SON SANN

M. Khieu Samphan

S. A. R. le Prince NORODOM RANARIDDH

M. SON SEN

M. IENG MOULY

M. HUN SEN

M. HOR NAM HONG

M. IM CHHUN LIM

M. SIN SEN

Mr DITH MUNTHI

M. TEA BANH